

CONCEPTION ET MAÎTRISE D'OEUVRE SOLAIRE THERMIQUE

FORMATION

OBJECTIFS DE FORMATION

À l'issue de la formation, les professionnels maîtriseront les notions essentielles pour accompagner maîtres d'ouvrage et entreprises dans ces opérations.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposé d'enseignement programmé, mise en situation et étude de cas, échanges et débats sur pratiques professionnelles, évaluation des acquis.

Salles de cours équipées, équipement informatique (sur demande uniquement)

PROGRAMME

PROGRAMME

CONTENU DE LA FORMATION :

ÉTUDE TECHNIQUE :

- Interpréter les besoins du client et proposer la solution la plus adaptée économiquement et techniquement,
- Produire les pièces d'appel d'offres, dont le CCTP,
- Être force de proposition auprès du MOA,
- Réaliser les plans et schémas de principe, maîtriser la schémathèque,
- Dimensionner une installation (la productivité, la distribution et l'expansion) à partir d'un outil informatique.
- Piloter le chantier et communiquer avec le commanditaire,
- Produire le procès-verbal simplifié de mise en service d'une installation.

ÉVALUATION FORMATIVE ET SOMMATIVE :

En cours de formation :

- Le stagiaire sera évalué sur sa capacité à manipuler de l'outil informatique de dimensionnement afin de produire des résultats justes et acceptables lors de la phase « Dimensionner un installation »

À l'issue de la formation :

- Le stagiaire devra valider le test composé d'un questionnaire à choix multiples et de 5 questions ouvertes afin de contrôler des connaissances théoriques. Le taux de réussite devra être supérieur ou égal à 80%.

Prestation et modalités :

- Petit déjeuner d'accueil le matin (2 jours).
- Collations et café à disposition.
- Support de cours numériques (sur clé USB).
- Déjeuner complet inclus (1er jour uniquement).

Les participants viendront équipés de leurs outils informatiques (ordinateurs et logiciels). L'AFBTP a la possibilité de mettre à disposition des ordinateurs, uniquement sur demande du participant lors de l'inscription.

CONDITIONS

Public visé : Bureau d'étude, Fluide, solaire thermique...

Pré-requis : Le stagiaire devra au préalable disposer soit d'un diplôme de niveau ingénieur thermique et fluides avec deux années d'expérience ; soit de cinq années d'expérience comme activité principale.

Visite médicale :

Pour le personnel stagiaire, conformément à l'article LP 261-4 du Code du Travail, l'entreprise s'engage sur les aptitudes du ou des stagiaires à suivre la formation.

Lieu : AFBTP - Ducos

Effectif : 12 personnes

Durée totale : 16 heures ; soit 2 jours

Tarifs : Nous consulter

Éligibilité : FPC

ÉVALUATION

Évaluation des compétences et du dispositif

Enquête de satisfaction « à chaud ».

Validation

En cas de réussite aux évaluations, l'AFBTP délivrera une attestation de formation et de réussite. Cette attestation permettra la délivrance par l'organisme de contrôle (CODESOL) d'une qualification provisoire pour la maîtrise d'œuvre chauffe-eau solaire. La qualification définitive sera accordée à l'issue de l'audit technique réalisé sur le premier chantier suivi, à condition qu'aucune non-conformité majeure ne soit décelée.